

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal du Conseil communal du 22/02/2024. Salle du « Conseil communal » de l'Hôtel de Ville

Présents : MM & Mmes Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Adam D., Arnould P., Brouillon P., Denis G., Rochet J., Maziers
P., Nemery MJ., De Wachter S., Conseillers communaux.

Pirlot S., Directeur général ff.,
Albert A., Président du CPAS,

Absents et excusés : Houthoofdt A., Echevin,
Dachy F., Dabe F., Tulpin A., Conseillers communaux.

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

Administration

1. P.V. de la séance du 25.01.2024 : Approbation
Le PV est approuvé sans remarque, par 11 oui et 2 abstentions (MM. Brouillon et Arnould).

Comptabilité

2. Arrêté du 16.01.2024 du Gouverneur Olivier SCHMIT annulant la décision du Conseil communal, en sa séance du 26.10.2023, relative au budget 2024 de la Fabrique d'Eglise de Bouillon : information
Le Conseil prend connaissance.
3. Arrêté du 02.02.2024 du Gouverneur Olivier SCHMIT annulant la décision du Conseil communal, en sa séance du 30.11.2023, relative à la MB 1/2023 de la Fabrique d'Eglise de Bouillon : information
Le Conseil prend connaissance.
4. Arrêté du 07.02.2024 du Ministre Christophe COLLIGNON réformant le budget pour l'exercice 2024 de la Ville de Bouillon voté en séance du Conseil communal du 21/12/2023 : information
Le Conseil prend connaissance.

Affaires immobilières

5. Echange de parcelles forestières Menuchenet et Dohan entre la Ville de Bouillon et Mme

GOFFIN Nadine – Arrêté ministériel soustraction au régime forestier – projet d'acte : Accord définitif

Mme l'Echevine Aurélie POCHE sort de séance.

M. Julien ROCHET quitte définitivement la séance pour raisons professionnelles.

Ce point est approuvé à l'unanimité (11 oui).

La discussion étant close et la décision prise, Mme l'Echevine Aurélie POCHE rentre à nouveau en séance.

Travaux

6. Désignation d'un auteur de projet, coordinateur et surveillant pour les travaux de sécurisation de la colline sise Vieille Route de France à Bouillon - Approbation des conditions et du mode de passation

Ce point est approuvé par 8 oui et 4 abstentions. Au nom du groupe « C@p Citoyens », M. Denis, Chef de groupe, justifie l'abstention comme suit : « *Le projet de délibération relatif à ce point précise l'existence d'un avis de légalité favorable émis par le Directeur financier en date du 13/2/2024. Ce document, nécessaire à l'instruction de ce point par les Conseillers communaux, ne figure pas dans la documentation annexée. Effectivement, cet avis ne peut exister en l'état dès lors qu'il n'y avait pas de Directeur financier désigné et en fonction à cette date. Un document de ce type nous a été transmis ce jeudi 22 février 2024 et il est signé et daté par le Directeur financier au 21 février 2024. Cette façon de procéder, en se référant à un faux dans la résolution du projet de délibération est nuisible au travail de régulation, mission à laquelle tous les Conseillers communaux sont tenus de la part leur prestation de serment. C'est ainsi un très grand « écart » par rapport aux obligations des Directeurs financiers telles que prescrites au CDLR dans son article L 1124.40, point 3^e et 4^e. Valider ce point, ce serait valider ce faux* ». M. DENIS précise que, pour les mêmes raisons, le groupe « C@p Citoyens » s'abstiendra donc sur les points 8 et 9 de l'OJ.

7. Remise en service du puits de Sensenruth - Approbation de la convention avec Idelux Eau
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
8. Démolition de la maison "Mousty" à Noirefontaine - Approbation des conditions et du mode de passation.
Ce point est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.
Justification de l'abstention (idem qu'au point 6 ; se reporter à celui-ci).
9. Création de 9 plaines de jeux - Approbation des conditions et du mode de passation
Ce point est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.
Justification de l'abstention (idem qu'au point 6 ; se reporter à celui-ci).

PCS

10. Modification du Plan 2020-2025 du Plan de cohésion sociale : Approbation
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Environnement

11. Approbation de la "Feuille de Route ODD" - Objectifs de développement durable
Après présentation par M. Echterbille (FWR) et Mme Tassin (agent communal) (invités), ce point est approuvé à l'unanimité (13 oui). Il est à noter que ce point a été abordé, après accord de l'ensemble des Conseillers communaux, entre les points 4 et 5 de l'OJ initialement fixé.
D'où la présence de M. Julien ROCHET au moment du vote.

12. Erratum - Cahier des charges pour la Location du Droit de Chasse en forêt communale
Le Conseil prend connaissance.

Urgence

U1. Motions de soutien au monde agricole.

L'urgence est approuvée à l'unanimité (12 oui). Les motions déposées par « *Les Engagés* » et le « *Mouvement Réformateur* » sont votées à l'unanimité (12 oui), moyennant une fusion desdites motions (les points 6, 7, 8, 9, 10, 11,12, 13 et 15 de la motion « *Mouvement Réformateur* » sont intégrés à la motion « *Les Engagés* »), qui deviennent ainsi une motion portée par la « *Ville de Bouillon* ».

Divers

Mme Nemery souhaite aborder 3 points, dont 2 abordés lors du présent OJ. Le 1^{er} concerne le point 4 : « *la tutelle vous met aussi en garde et précise qu'une certaine vigilance s'impose par rapport à l'évolution de la dette ainsi qu'au taux élevé de consommation de la balise d'emprunts depuis 2019. Ce sont des remarques que nous avons émises lors du Conseil communal du 30/11/2023. La remarque du DG spécifiant qu'un regard extérieur avait été bénéfique pour l'élaboration du budget n'est visiblement pas fondée puisque le budget a finalement été réformé* ».

M Adam précise que « *malgré l'apport de conseillers budgétaires extérieurs, Mme Nemery confond visiblement le budget et le compte. Le budget n'est jamais utilisé à 100% et peut-être, à l'extraordinaire, reporté pour, notamment, des raisons de subsides, cette technique a déjà été utilisée, comme celui de la crèche. Cette année, 3 projets exceptionnels y figurent : le « Casino », le presbytère / bibliothèque et la crèche qui ne se représenteront plus avant de nombreuses années. Il convient aussi d'avoir une réflexion dans une ligne du temps et non une photographie du moment. Contrairement à vos propos, une étude réalisée par la banque Belfius confirme le non-endettement de la Ville de Bouillon : ici, il s'agit de la réalité comptable* ».

Mme Nemery, concernant le point 12 du présent OJ : « *Nous attirons votre attention sur le fait que nous sommes fin février et que le cahier des charges des locations de chasse n'est toujours pas finalisé. Nous aurions eu largement le temps de participer à un comité pour l'élaboration de ce CSC comme nous l'avions demandé depuis le mois d'août. Or vous avez refusé sous prétexte qu'il fallait rapidement clôturer ce dossier important qui est une manne économique pour la commune. Nous regrettons l'aspect chaotique dans la finalisation de ce dossier* ».

Le Directeur général f.f. précise que l'Administration a dû faire face au congé de maladie de la personne en charge de dossier et qu'il a donc fallu, au dernier moment, confier cette tâche à un autre agent pour la finaliser.

Mme Nemery attire l'attention quant au subside pour le recyclage des pneus de silos : « *L'hiver se termine, les silos se vident. Il est temps de mettre en route le projet de recyclage de pneus. Si on attend encore quelques mois, les pneus de silos seront à nouveau utilisés pour les prochaines récoltes du printemps et il sera trop tard pour lancer le projet* ».

M. Adam confirme qu'il sera demandé à l'agent en charge du dossier de bien veiller au respect du timing.

Il est 21h20.

Monsieur le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f.,
S. PIRLOT

Le Bourgmestre,
P. ADAM

